L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 DECEMBRE 1843.

[illegible] HOLLITT, MAGNE & Co. [illegible], rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.

[illegible] quotidien, une année d'avance . . . [illegible]
[illegible] de la campagne, trois fois par [illegible]
[illegible], une année d'avance, . . . 10

[illegible] de l'abonnement est pour une année. [illegible] journal seulement, sera [illegible] comme discontinuée de la part de [illegible] n'en ait donné avis par écrit [illegible] l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Toute changement dans la teneur d'une annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les abonnés aux annonces tenant magasins de détail, [illegible]; les banques, compagnies d'assurances et autres institutions publiques, [illegible]; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, [illegible] de commerce faisant la commission, [illegible]. Les abonnemens se paient d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un seul carré de [illegible] fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] les articles signés par des passagers, les annonces de [illegible], &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires, et d'avance.

LES ANNONCES qui sortent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, terrains ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront comptées séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $120.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et les annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya.—Le nouveau steamer bas marcheur à double machine NEW BRAZIL, capitaine Cheney Johnson, partira mardi matin, 12 du courant, à 10 heures, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, Provost landing, Franklin, Pattersonville, Bayou Berwick et tous les ports intermédiaires sur le Têche et l'Atchafalaya. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No. 1, Front Levee.
La New Brazil a été affrété par le capitaine Johnson et a de beaux aménagements pour passagers. Ils été engagé pour faire les voyages des Attakapas durant toute la saison. 9 déc.

Le paquebot régulier SULTANA, sera dans ce port ce matin et prêt à recevoir du fret pour Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney et Natchez, et tous les ports intermédiaires. Il partira dimanche matin 10 du courant à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue de Canal ou à
9 déc L. V. HUBBARD & Co., 93 Tchoupitoulas

POUR ST.-MARTINVILLE (Attakapas)—Le steamboat bien connu PATRICK HENRY, cap. R. J. Darcey, partira samedi 9 du courant à 10 heures A. M. Pour plus d'information s'adresser à
8 déc P. J. PAVY & Co, 13, rue Conti

POUR ST.-LOUIS—Le steamer HIGHLANDER, capt. Alex. Bissit, partira samedi 9 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
8 déc JOHN R SHAW & Co., Agents, 24 Poydras

Le MISSOURI-MAIL, capt. Linkston, fera à l'avenir ses voyages à Donaldsonville deux fois par semaine seulement, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis à 10 heures A. M. et au retour partira de Donaldsonville tous les mercredis et samedis à 7 heures A. M.
Le propriétaire ayant éprouvé des difficultés à décharger et à prendre du fret par le mauvais temps, et a faire trois voyages par semaine, a préféré, pour la convenance des passagers, changer ses voyages de manière à n'avoir à marcher que pendant le jour.
Ayant été fortement encouragé par les habitans, ce bateau fera constamment les voyages ci-dessus, quel qu'en puisse dire.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 déc BRAUD & LANDRY.

POUR LA COTE DONALDSONVILLE et Lafourche—Le beau steamer à passagers MUSIC, capitaine W. C. Wilson, partira tous les samedis matin à 10 heures et au retour partira de Donaldsonville tous les mercredis matin à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 déc LAFORREST & SQUIRES, 23, Vieille Levée

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et tous les ports intermédiaires—Le steamer QUEEN OF THE WEST, capitaine S. Brickell, partira samedi, 9 du courant, à dix heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 déc HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 14 Poydras

NOUVEL ARRANGEMENT.
La malle des Etats-Unis, steamer J. DUPRE, pour Madisonville, Lewisburg et Mandeville, recevra du fret au bassin du nouveau canal. Il y a une barge pour le recevoir. La barge à passagers partira de la barrière de péage (toll gate) à 8 heures A. M. les lundi, mercredi et vendredi. Passage: DEUX DIMES (20 cents), et retournera pour aller jusqu'à nouvel ordre.
WILLIAMS, WHITMAN & Co. Agens,
22 nov 31, rue du Camp

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 2 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront s'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, ainsi que les négocians qui voudront bien expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.
Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitans et les négocians voudront bien l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.
Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à
JACQUES LAROSE, Agent, Vieille Levée, No 71.
P. S.—Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. [illegible] la moitié du bat eau à vapeur Fame, prie [illegible] le public et son ami qu'ils continueront à voyager [illegible] par le passé. Ils espèrent mériter le patronage [illegible] 1 oct

HARRY OF THE WEST.
Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Tho. Clark, partira pour Bayou Sara et Lobdell's, tous les dimanches à midi. De retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace la Luda.
Le Harry of the West est continuellement construit pour ce voyages, il a une chambre très spacieuse. Les [illegible] des dames sont au-dessus avec toutes les [illegible].
La capacité pour prendre du fret à bord de ce ba[illegible] tel que les planteurs sucriers peuvent [illegible] confiance qu'il prendra toute la quantité qu'ils [illegible].
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. BONNER, 11, St. Charles

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,
Paquebot hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.
Le capitaine Hart ayant pris des arrangemens avec le Clipper pour le transport de la malle le dimanche, le beau steamer à double machine BRILLIANT, partira désormais de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les samedis à midi, et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin de bonne heure.
Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la [illegible].
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
29 sept W. H. AVERY, 68 Gravier

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE.—Ce [illegible] heures le brick A. 1. fin voilier EMPRESSARIO, capt. Collises, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret [illegible] barils ou passage, s'adresser à bord ou à JOSEPH FRATS, 27, Toulouse. 9 déc

POUR LA HAVANE.—Le navire (brigantin) fin voilier COLUMBUS, capt. D. Meyer, partira ce soir. Pour passage, s'adresser à bord ou à
SCHMIDT & Co., 68 Bienville

POUR GALVESTON & LABACA—Le brick ROVER, capitaine Faivel, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrivée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
8 déc MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.—Le brick TH. STREET capt J. B. McConnell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la Place d'Armes ou à
1 dec REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas.

POUR VERA CRUZ—Le navire NEW-YORK, capt. Hichling, partira immédiatement. Pour fret sur le pont ou passage, s'adresser à bord ou à
4 dec SCHMIDT & Co 68 Bienville

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le navire YAZOO, capt J. B. Trask, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à
HULLIN & WOODRUFF, [illegible] Camp

POUR NEW-YORK.—Le navire MISSISSIPPI, capt. C. Billard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire SHAKSPEARE, capt. Hileh Miner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire JOHN MINTURN, capt. D. Stark, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis [illegible] ou à
J. W. STANTON & Co., encoignure Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Le navire UNION, capitaine [illegible], partira sous peu. [illegible] à bord vis à vis le marché aux [illegible]

POUR NEW-YORK & BROTH. 74 Camp
[illegible] J. C. Myers, partira [illegible] navire ALFRED, capitaine [illegible] s'adresser à bord [illegible]
FOSDICK & BROTH.

POUR BOSTON—Le navire KENTUCKY, capitaine John L. Rogers, successeur au Parthenon, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible]
19 nov HARROD, DARLING & co.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
[illegible] de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours. [illegible]

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE.—Le navire Français et fin voilier, bien connu LOUIS XIV, capt. Jug, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
4 déc—1m T. OXNARD Jr., 67, Bourbon.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier FRANCIS DEPAU, capitaine Sagory, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp.
5 déc.

POUR LE HAVRE — Le navire fin voilier ANDELLE, cap. Gamain, partira pour le port ci-dessus le 25 décembre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
BLANCHARD, EIKER & Co., 21, Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Day, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
23 nov LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Passage seulement—Le navire fin voilier NORTH CAROLINA, capitaine Diamond, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
23 nov T & S TOBY & BOGERT, 70, Camp

POUR LE HAVRE—Le beau navire WALPOLE, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
23 nov L H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ELLEN BROOK, Capt Crowell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
10 nov LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Paquebot régulier pour succéder au Columbiana—Le navire bien connu TAGLIONI, capitaine George L. Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements pour la chambre, la seconde chambre et l'entrepont, s'adresser à bord vis à vis le poteau 10 première municipalité, ou à
10 nov LEVI H GALE, 93 Commune

POUR BORDEAUX—Passage seulement—La barque fine voilière ST ANDREW, capt Rich, ayant toute sa cargaison arrivée, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
1 dec L H GALE, 93, Commune

POUR BORDEAUX—Le navire TALMA, capt J. Cayol, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le susdit port. Pour fret et passage s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue de l'Hopital, ou à
29 nov Von ROUMAGE, 87 rue St. Louis

POUR LIVERPOOL—Le navire MOSCOW, capitaine Moses D. Risher, partira sous peu. Pour fret de 350 balles coton ou passage, s'adresser à
1 dec L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire JAS. A. SHEPHERD, capt. Bonteile, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans, ou à
26 nov LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—passage seulement—Le navire TACITUS, capt. Cheever, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
26 nov LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire HOWARD, capitaine Hill, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à
25 nov LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL. — Le navire RHODE ISLAND, capt. Church, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
23 nov FOSDICK & BROTH. 74, Camp.

POUR LIVERPOOL — Le navire FRANKLIN, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 oct S. & J. P. WHITNEY & co

A VENDRE—Une goélette doublée en cuivre, du port de 100 tonneaux, fine voilière et en bon ordre. Pour les conditions, s'adresser à
6 déc HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 14 Poydras

ON demande un navire pour prendre chargement pour New York. Il sera expédié immédiatement, s'adresser à
5 dec FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

POUR FRET OU CHARTRE—La barque bréhoise LEONTINE, capitaine Willing, d'environ 600 balles: un fret sur le nord de l'Europe serait préféré. S'adresser à
21 nov SCHMIDT & Co. 68, Bienville

ON a besoin d'un navire pour prendre son chargement pour New York, dans la ligne des paquebots. S'adresser à
21 nov FOSDICK & BROTH. 74 Camp

POUR FRET OU CHARTRE—Le beau brick danois MARGARETHA, capt. J. J. Moss. S'adresser à
22 nov Wm. FREHN & Co. 66, Douane

POUR FRET OU CHARTRE—Le brick danois fin voilier COLIBRI, capitaine A. M. Christophersen. Pour les conditions, s'adresser à
22 nov W. FREHN & Co., 66, Douane

POUR FRET OU CHARTRE—Le beau navire RHODE ISLAND, capitaine Church, de 1,000 balles. Un fret sur Liverpool serait préféré. Pour les conditions s'adresser à
1 nov FOSDICK & BROTH. 74 Camp

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levée. S'adresser à
PETERS & MILLARD,
25 nov 34 Vieille Levée

A LOUER—Deux maisons neuves et bien convenables, à deux étages, situées à l'encoignure des rues St. John et Gravier, possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
10 nov E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

INSTITUTION DE MME. DESRAYAUX.
(Ancienne maison de Mme Leiris.)
PENSIONNAT-EXTERNAT.
Rue des Remparts, encoignure Bienville.
L'INSTRUCTION générale, en Anglais et en Français, comprend toutes les branches d'études qui doivent concourir à une éducation complète.
L'histoire et la littérature, le calcul et les élémens des sciences exactes sont présentés de manière à développer par degrés le jugement, l'imagination et le goût. Parmi les arts d'agrément, la musique tient toujours le premier rang; et dans cette étude, comme dans toute autre, l'enseignement des professeurs est secondé par la régularité obligée du travail des élèves. Une dame, d'un talent éprouvé, est récemment arrivée de Paris, pour compléter le personnel de l'enseignement musical. Les examens de musique auront lieu, comme les années précédentes, de mois en mois, et en avril, le concours de chaque mois (aux heures P. M.) Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.
M. A. Desrayaux donne en ville, le matin avant neuf heures et le soir après quatre heures, des leçons de FRANÇAIS, LATIN, HISTOIRE, LITTERATURE, ELEMENS DE MATHEMATIQUES, PHISIQUE et ASTRONOMIE s'adresser à l'institution. 30 oct—90

ECOLE DE MUSIQUE ELEMENTAIRE
Dirigée par
MADAME BOYER ET M. VARNEY.
PAR la méthode d'enseignement simultané, les jeunes élèves apprennent rapidement les premiers principes de la musique, les élémens du chant et le solfège. Ils sont promptement en état d'exécuter des chœurs et des morceaux d'ensemble.
Un cours élémentaire pour les enfans et un cours de solfège pour les élèves plus avancés auront lieu trois fois par semaine, de 4 heures 1/2 à six heures du soir.
Conditions—$8 par mois.
Les cours ont lieu chez Mads. G. Boyer, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne. 16 oct—60

NOUVEAU PENSIONNAT
EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par
MADE. DUHAMEL.
Rue de l'Esplanade, vis-à-vis celle des Remparts.
L'ETABLISSEMENT est prêt à recevoir des élèves. Toutes les études qui complètent l'éducation d'une jeune personne seront suivies dans la maison.
Les arts d'agrément: la musique, le piano, la danse, le dessin, &c. seront démontrés par de bons professeurs.
Les prix sont modérés. 7 oct—90

AVIS—Mr. J. C. POIRIER, membre de l'Université de France et ancien professeur aux collèges de Juilly, Oullins, Lyon, dont il a d'honorables certificats, étant arrivé depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans et se proposant d'y donner des leçons particulières, à l'honneur d'offrir ses services aux familles. S'adresser à l'un ou à l'autre de MM. les éditeurs de l'Abeille.
13nov—1m J. C. POIRIER.

M. LOUIS SIRET, ancien censeur des études au collège JEFFERSON, est revenu de France à la Nouvelle Orléans, où il se propose de donner des leçons particulières. Il a l'honneur d'offrir ses services aux familles. S'adresser chez MM. Chauvin & Levois, rue de Chartres, No. 68.
11 nov—3m L. SIRET.

Compagnie de Banque et de Gaz de la Nlle. Orléans
Département du Gaz, 1er. novembre 1843
AVIS est par le présent donné qu'à partir du 1er. janvier prochain, le prix du gaz sera réduit à six piastres les mille pieds cubes.
1 nov—2m E. W. WELLS, Secrétaire

Compagnie et Banque du Canal de la N. Orléans
Le 30 octobre 1843.
CETTE institution ayant repris ses opérations de Banque sera à l'avenir ouverte tous les jours, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. et de 4 heures à 6 heures P. M.
Par ordre du Bureau.
31 oct N. N. WILKINSON, Caissier

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON,
CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE,
PLATRE DE PARIS,
CRINS A PLATRER,
BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES
Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD,
11 nov 47, Commune.

LE soussigné ayant reçu par les derniers arrivages de France et du Nord, un superbe assortiment d'articles d'hiver qu'il offre à vendre à très bas prix, engage ses habitués à venir visiter son magasin.
D. B. MACARTY,
21 nov—1m 239 rue Bourbon

MARCHANDISES diverses—40 sacs café de la Havane, 25 de Rio, 50 barriques jambon, plats cotés et épaules, 44 rouleaux cordes du Missouri, graisse en barils, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
3 nov 63, Tchoupitoulas.

LE soussigné reçoit par le navire Clarissa Perkins, de Bordeaux:
Très bon Vin pour famille,
Montferrand,
St. Emilion,
St. Julien Médoc vieux,
Sauterne,
Haut Sauternes,
Bouchons demi longs fins,
Vinaigre superfine de Champlain.
A vendre par NICOLAS [illegible]
25 nov Rue Royale, No. 168, à côté de la Banque de la [illegible]

PETERS & MILLARD—No. 34, Vieille Levée, offrent en vente:
400 sacs café Rio,
100 do Vieux Java,
100 do Maracaïbo,
25 do Moka,
[illegible] pipes Madère,
[illegible] demi do Madère,
[illegible] quarts idem Madère,
[illegible] Ténériffe,
[illegible] idem Oporto,
[illegible] pipes vieille eau de vie,
[illegible] idem idem de Bordeaux,
[illegible] genièvre de Hollande,
[illegible] vieux rum Jamaïque,
[illegible] idem St. Croix,
[illegible]
[illegible] idem Kentucky,
[illegible] Fromage Goshen,
[illegible] beurre frais de Goshen,
[illegible] farine fraîche de [illegible],
[illegible] Virginie,
[illegible] Kentucky,
[illegible]

A. MOUTON,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Au Juge de la Paroisse d'Orléans.
ATTENDU la résignation de FELIX LABATUT, représentant de la paroisse d'Orléans, son siége étant devenu vacant, j'émets par le présent cet ordre informant qu'une élection sera tenue aux lieux susdits, aux lieux habituels d'élections, le lundi, dix-huitième jour de décembre, pour suppléer à la vacance occasionnée comme il est dit ci-dessus, et que la dite élection sera conduite conformément à la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce vingtième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante trois et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixante-huitième.
[L. S.] A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ROBERT CARTER NICHOLAS,
21 nov Secrétaire d'Etat.

QUARTIERS-GENERAUX. ORDRES GENERAUX No. 8.

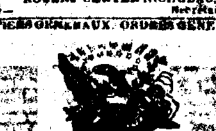

Nouvelle Orléans, le 9 décembre.
CONFORMEMENT aux lois de l'E. at les régimens suivants de la neuvième brigade de la milice de la Louisiane, savoir:
Les 1er, 2me, 3me, 20me, 24me, 40me, et 41me. Régiment—s'assembleront dans la rue de l'Esplanade, au-dessous de la rue des Remparts, le 27 du courant, à 11 heures A. M. pour une inspection générale.
Le Premier Bataillon du 1er. Régiment dans la paroisse St. Bernard, sera inspecté le 29 du courant, au lieu d'inspection Canon Poydras.
Par ordre du commandant en chef.
J. R. ARMANT,
9 dec Adjutant et Inspecteur Général.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

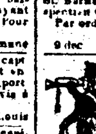

La Compagnie se réunira en comité général, dimanche 10 du courant, à 10 heures précises du matin, au domicile du maréchal de logis fourrier Baron, rue Condé, entre St. Philippe et Dumaine, pour affaires très importantes concernant la discipline du corps. Vous êtes instamment prié d'y assister.
Par ordre du capitaine,
JACQUES LEON,
9 dec Maréchal des Logis Chef.

MUNICIPALITE No. 1.
TRESORERIE DU DEPARTEMENT DE LA POLICE
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la 1ère Municipalité que la collecte des taxes sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année expirant le 31 décembre 1843, commencera le 1er janvier 1844.
21 nov A. J. GUIROT, Trésorier.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 1
Séance du 30 octobre 1843.
ATTENDU que d'énormes sommes sont dues sur propriétés à cette municipalité, par nombre de personnes qui négligent d'en payer le intérêts, conformément aux stipulations de la vente faite par la corporation suivant actes au rapport de Michel de Armas, not. pub. dans le courant de l'année 1810, et par lesquels les acquéreurs desdites propriétés se sont obligés de payer un intérêt de six pour cent sur le montant total de leurs ventes, respectives; attendu que suivant les conditions desdits actes, tous acquéreurs ou propriétaires de terrains qui manqueraient au paiement de deux termes consécutifs desdits intérêts, devront, sur un simple ordre de Cour, être dépossédés de tous droits qu'ils auraient acquis auxdites propriétés et devront être responsables de tous intérêts arriérés; Et attendu enfin que nombre de ces propriétés sont passées des mains des acquéreurs primitifs en d'autres mains:—le comité de finances recommande qu'un délai raisonnable soit accordé à tous acquéreurs ou propriétaires qui auraient ainsi forfait aux stipulations de leur acte, et en même temps votre comité est d'opinion qu'en conséquence de cette forfaiture par lesdits acquéreurs ou propriétaires, ils soient requis de payer tant les intérêts arriérés que le capital dû, et votre comité vous soumet les résolutions suivantes:
Résolu, qu'un délai de trente jours soit accordé à tous acquéreurs ou propriétaires de terrains vendus, sous rentes à cens suivant actes au rapport de Mi. de Armas, not. pub. en 1810, et qui n'ont pas effectué ledit paiement des intérêts, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Qu'il soit de plus résolu, que la municipalité No. 1, à l'expiration dudit terme, devra immédiatement faire les démarches nécessaires pour se faire mettre en possession de toutes propriétés dont les intérêts n'auront pas été payés.
Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à faire publier le préambule et les résolutions qui précèdent, dans deux des gazettes de cette municipalité pendant l'espace de trente jours.
(Signé) JOS. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 3 novembre 1843.
(Signé) WM. FRERET, Maire.
11 nov—30

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
23 novembre 1843.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection annuelle des directeurs aura lieu au local de la Banque le second lundi 11 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
Par ordre,
25 nov—3pj11 déc N. N. WILKINSON, Caissier

TAXES.

AVIS est donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans qui doivent des taxes d'Etat et de paroisse sur propriétés foncières et esclaves, d'avoir à les payer dans les dix jours de cette date, au bureau des collecteurs, maison d'Etat, pour éviter les poursuites judiciaires.
29 nov—10

SUR l'examen des différentes propositions pour les avis publics à nous faites conformément à l'acte du 16 mars 1843, nous avons trouvé que l'offre de M. J. Bayon, pour le lieu du prix de trois cents par cent mots dans chaque langue, est la plus basse, et elle est en conséquence acceptée, de ce dont, nous donnons avis par le présent.
Nouvelle-Orléans, le 2 décembre 1843.
WILLIAM DEBUYS, Trésorier d'Etat.
ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.
1 déc.

AVIS AUX DAMES.
RUE ROYALE, 198, à la fabrique et magasin de CHAUSSURES, on trouvera un assortiment pour la saison, tels que bottines variées en couleur, souliers lacés décolletés, fourrées, brodequins de femmes, fillettes et d'enfants, et à des prix modérés.
Un assez grand nombre de bottines noires et en couleur, venant pas bien fraîches, qui cependant seront d'une bonne durée, seront vendues à bas prix selon la qualité, assez des souliers français de 6 escalins à $1 la paire.
AVIS POUR LES PETITS GARÇONS.
Les jolies petites brodequins en peau vernie, fait ici, seront vendues à escalins au-dessous du prix d'autrefois, ceux de $1 à 25 pour 6 escalins, ceux de 12 escalins, et ceux de $2 25 se vendront $1, ainsi de suite les grandeurs en dessous.
28 nov 198, rue Royale

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.
LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 145, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.
Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.
On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, grilles de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.
28 nov J. U. LAVILLEBEUVRE

L. DUPERRON,
&
E. DELCAMBRE.
DRS DENTISTES.

280, RUE BOURBON,
Entre St.-Philippe et Dumaine.

AVIS DE DENTISTE.
D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.
Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit entièrement le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on le l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membranne interne, ou du nerf.
Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:
Rev. W. A. Scott, Dr. W. H. Tagarden.
J. W. Stanton, L. E. Generally,
C. P. Young, C. W. Tobin,
E. Morton Quirk, W. H. Wheaton,
H. Williams, W. G. Latham,
Mr. Whitney, Capt. Taylor, Baliz[illegible],
H. Page, E. Morehead,
Wm. Sigerdson.
En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on s'évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient toute fois inutile. 11 fev—1an

DR. BLANCHARD,
Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.
POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.
Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subis par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il reproduit la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.
Récemment inventé pour orifier les Dents.
Or épuré sans aucun alliage, plus malléable et plus pur, et appréciable que l'on emploie ordinairement.
[illegible] métal fusible (dit Platine) pour plomber les dents [illegible]
[illegible]

CHANGE ET DOUBLONS.

CHANGE sur Paris [illegible] à vendre par PRICE & FROST, 27 Poydras
17 nov

CHANGE sur la Havane, à vendre par JOSEPH FRATS,
17 nov 27, Toulouse

CHANGE sur New York, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
14 nov 60 Camp.

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par JOSEPH FRATS,
1 nov 27 Toulouse

CHANGE SUR PARIS—Une traite de fr. 1,500 à trente jours de vue, à vendre par
20 oct MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée.

DOUBLONS espagnols, à vendre par
17 nov JOSEPH FRATS, 27, Toulouse

DOUBLONS espagnols, à vendre par JOSEPH FRATS,
26 oct 27, Toulouse

OR AMERICAIN en sommes, à la convenance des acheteurs, à vendre par
13 nov J. ALBERT, 22, rue St Louis.

AVANCES D'ARGENT.

DES AVANCES libérales comptant seront faites sur des consignations adressées à nos amis de Boston, New-York, Philadelphie ou Baltimore.
1 dec SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

DES avances libérales seront faites sur des consignations de coton, sucre et autres articles, à nos amis à New York. REYNAUD & FALLON,
2 dec 34, Tchoupitoulas.

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de produits de toutes espèces adressées à nos amis de Boston et New-York.
HARROD, DARLING & Co.
23 nov 40, Commune

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales comptant sur des consignations de sucre, coton et autres produits, adressées à leurs correspondants de New York.
PETERS & MILLARD,
22 nov 34 Vieille Levée

DES avances comptant seront faites sur des consignations de sucre, café, &c. &c. adressées à A. et R. Buchanan, Louisville (Ky) ou à Agnew et Buchanan, St Louis GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
22 nov 61, Tchoupitoulas

DES avances libérales comptant, seront faites sur des consignations de produits adressées à MM. Howes, Godfrey et Robinson de New York, ou à Joseph Greeley de Boston.
22 nov PRICE & FROST, 30, Poydras.

DES avances seront faites sur des consignations de produits de l'Ouest et du Sud adressées à nos amis de New York, Philadelphie, Boston et Baltimore.
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
11 oct 14 Poydras

AUX HABITANS SUCRIERS.
LE soussigné fera des avances en argent sur les consignations de sucre à son adresse.
J. U. LAVILLEBEUVRE,
21 oct 145, Commune.

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de produits adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah et Mobile
13 nov FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

A VENDRE au débarquement des navires Créole et Bostonian, de Bordeaux,
106 barriques vin rouge, 104 caisses cerises à l'eau de vie, 10 caiss. prunes sèches en carton, 34 caisses vermicelle et macaroni, en boîtes de 15 livres, de Garres frères. Et au débarquement du Tioga de Marseilles, 10 caisses savon vert et bleu.
En magasin: 300 caisses vins fins, bouteilles et 1/2 bouteilles, 34 caisses absynthe suisse, 47 caisses vin blanc, bouteilles et 1/2 bouteilles, 30 caisses liqueurs assorties, 5 caisses vin muscat, 10 caisses chinois.
24 nov LOISON & SILVESTRE, 6, rue de Chartres.

BEURRE de Goshen—34 barillets en débarquement du navire Orléans, à vendre par
21 nov TUFTS & HOBART, 29 Gravier

FARINE fraîche de Sarrazin—65 caisses en débarquement du navire Orléans, à vendre par
21 nov TUFTS & HOBART, 29 Gravier

SAVON—400 caisses Winchester, No. 1 et 2, en débarquement du navire Shaw, à vendre par
21 nov TUFTS & HOBART, 29 Gravier

CAFE—100 sacs de Rio de qualité supérieure en débarquement du navy Hercule, à vendre par
30 nov E & E DAVIS, 100, Camp.

MARCHANDISES DIVERSES—2200 barils farine Ohio et St. Louis, 9 barriques bacon assorti, 20 1/2 barils farine de Sarrazin, 100 rouleaux cordes, 40 balles à celle, 50 barils beuf prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par
20 nov G. & R. BUCHANAN & Co. 61 Tchoupitoulas.

FLANELLE de Rogers—Quelques pièces, articles garantis, à vendre par
6 nov NORTH & BROTH.

LES soussignés reçoivent par le navire Oregon, capt. Glidden, attendu à chaque instant de Marseille et offrent à vendre,
300 caisses citrons de qualité supérieure.
20 nov BOUTIN, GALLY & Co 66, rue Royale.

FROMAGE de Parmesan, reçu directement de Gênes, et à vendre par LOREILHE & Co.
Encoignure Royale et Douane

MARASCHINO de Zara, garanti véritable et de qualité supérieure, à vendre par
LOREILHE & Co.
20 nov Encoignure Royale et Douane

MACARONI & VERMICELLE nouveau—100 caisses à vendre en débarquement, par LOREILHE & Co.
20 nov Encoignure Royale et Douane

ALL—1600 tresses de blés de la qualité de Masse de Carrara, en déchargement du navire Asia, venant de Marseille, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
17 nov 66, Royale

VIN rouge—Quarante barriques marque Palmer, en déchargement du navire Chile, venant de Bordeaux, et à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
17 nov 66, Royale

LE soussigné ont en magasin et offrent à vendre,
14 tierç. au Cognac,
2 demi pipes do.
Bières en vin blanc, vieux Sauternes,
60 milliers bouchons surfins.
17 nov BOUTIN, GALLY & Co. 66, Royale

SACS en pièces—4000 en magasin, à vendre à bas prix par JOSEPH FRATS,
17 nov 27, Toulouse

REÇU par les derniers arrivages de France:
Mouchoirs mousseline 7/4, brodés en blanc et en couleur,
Robes de bal, en mousseline, brodées fond garni,
Mousselines blanches, rayées et satinées,
Mousselines organdi, brodées en couleur, rayées à carreaux &c.
Do Batiste d'écosse, à carreaux 5/4, à vendre par
14 nov F. FERRET, 36 Toulouse

VERITABLE absynthe suisse 1ère. qualité, vieux Kirsch, 1ère. qualité, à vendre par
14 nov F. FERRET, 36 Toulouse

VIN de Madère vieux, diverses qualités, en demi, quart et huitième de pipe à vendre par F. FERRET,
14 nov 36, Toulouse

PORC—800 barils mess, 100 M. O. 400 S. M. à l'inspection de Bozant, à vendre par
15 nov HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp

FARINE—500 barils Ohio en magasin, et à vendre par HEWITT, HERAN & Co.
16 nov 65 Camp

BACON—35 barriques plats côtés, 25 do. enveloppés, à vendre par
16 nov HEWITT, HERAN & Co 62 Camp

BŒUF—100 barils,
Cordes d'emballage, 300 rouleaux,
Toile d'emballage, 200 pièces,
Et un tonneau de ficelle, à vendre par
16 nov—6 MAUNSEL WHITE & Co.

CHANDELLES—90 caisses chandelles, patente Stéarine de la marque de Caleb Smith & co, en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
14 nov E. & E. DAVIS, 100 Camp

BOTTES & SOULIERS—138 cais ses en débarquement du navire Walpole, à vendre par
14 nov TUFTS & HOBART, 29 Gravier

LAINE du Mexique—400 sacs bonne qualité, à vendre à des conditions avantageuses par
6 nov R. D. BLOSSMANN, [illegible]

MANTA et IMPERIAL—70 balles ayant droit au drawback, à vendre par
6 nov R. D. BLOSSMANN, 86 Bienville

RAISINS VERTS de Malaga, en jarres, (garantis) de secs M. R. en 1/4 de boîtes.
Olives d'Espagne en barillets, à vendre par
VALETON, BROTHERS,
8 nov 23 St. Charles, sous le Verandah

LE Dr. P. BLANCHARD, Chirurgien Dentiste, a l'honneur d'informer ses cliens, qu'il est de retour à la ville. Ceux qui ont besoin de son ministère, le trouveront tous les jours à son cabinet, de neuf heures du matin à trois heures après midi. 106 rue Royale entre St. Louis et Conti.
3 nov—s

RAISINS muscat frais et de qualité supérieure en boîtes et demi boîtes, en débarquement du brick Pedraza, venant directement de Malaga, à vendre par
A. GORDON, WYLIE & Co.
24 nov 42, rue Bienville

F. & J. LACOSTE,
No. 105, rue Royale,
AYANT annoncé dans le tems l'ouverture d'un magasin, préviennent les personnes qui les ont honoré de leur confiance, leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Diadem, Taglioni, et Narragansett, un assortiment complet de marchandises de toutes espèces.
Que désireux d'attirer de plus en plus la confiance qui leur est accordée, ils vendront au plus bas prix tous les objets composant leur importation, savoir: mousseline de laine couleurs et noire, grand assortiment de bretelles soie gemme, soierie noire et couleur, bas de soie, de coton blanc et gris, divers numéros, gants dits dito; draps et casimirs (nouveauté), mittaines soie et laine, peignes, agrafes, épingles noires et autres, boutons nacre, soie et autres, assortiment complet de parfumeries, brodequins en laine pour enfant, et divers autres articles trop longs à énumérer.
Articles pour modistes, tels que: florence, sparterie, paille, calottes et laitons, ils offrent aussi un lot de vestes cirés. 27 nov

CIGARES de la Havane.—Dernièrement reçus et à vendre par le soussigné:
45000 Regalias, Palma delebrada, 10000 dito Woodville, 10000 Caballeros Esculapio, 10000 Trabucos dito, 20000 Principes del vapor.
Les articles ci-dessus sont de qualité supérieure et seront vendus bon marché aux détailleurs.
E. JOHNS, 30 Gravier,
30 nov entre Tchoupitoulas et Magasins.

VIN de Bourgogne—Un petit lot de Chambertin et Romanée, à vendre par E. JOHNS, 30 Gravier,
28 nov entre Tchoupitoulas et Magasins.

VINS du Rhin—180 caisses des marques et récoltes ci-après: Leibfrauenmilch 1822, Hochheimer 1827, Graefenberger dito, dito Cabinet 1835, Macobrunner 1827, dito Cabinet 1834.
Le soussigné garantit ces vins de qualité supérieure et véritables. E. JOHNS, 30 Gravier,
28 nov entre Tchoupitoulas et Magasins.

COFFRES FORTS Salamande patentés et améliorés de Rich—En débarquement du navire Moresi, 4; en magasin 9 différentes formes et dimensions, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.
N. B. M. Bridge peut fournir les renseignemens les plus satisfaisans sur la supériorité de ces coffres forts, plus de quarante maisons en ville en ayant déjà fait usage. 23 nov

FLANNELLE—30 caisses flanelle de Canton blanche et écrue, en débarquement du navire Coquimbo, à vendre par WM. FROST & Co.
26 nov 31, Vieille Levée

BOTTES, souliers, brodequins et habillements—1650 caisses formant un assortiment complet en magasin et en débarquement du navire Herculean, à vendre par
25 nov TUFTS & HOBART, 29 Gravier

FLANELLE de Coton—[illegible] à vendre par TUFTS & HOBART,
23 nov 29 Gravier

MARCHANDISES du pays—121 caisses différentes descriptions à vendre par TUFTS & HOBART,
28 nov 29, Gravier

CHAPEAUX FRANÇAIS POUR HOMMES, à $2 50, $3 et $3 50, à vendre en détail par [illegible],
31, rue de Chartres

WHISKEY—[illegible] barils rectifié en débarquement [illegible], à vendre par SAM. BROADWELL, [illegible]

FROMAGE—[illegible] à vendre par SAM. BROADWELL, [illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orléans.

SAMEDI MATIN 9 DECEMBRE 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY.

POUR REPRESENTANT A LA LEGISLATURE,
JAMES P. FRERET.

COMITÉ EXECUTIF WHIG.
Le Comité Exécutif Whig s'assemblera ce soir 9 du courant, au local du Clay Club, encoignure des rues de la Douane et Exchange Place, à 7 heures P. M. Il est recommandé d'être ponctuel.
C. ROSELIUS, Président.
Les personnes suivantes composent ce comité:

Ch. Roselius,	Emile Barthe,	A. Mazureau,
R. B. Sykes,	J. P. Freret,	W. L. Hodge,
B. Rodriguez,	W. Christy,	Manl. Blasco,
L. Eyme,	M. Musson,	S. J. Peters,
L. U. Guiennié,	John Thielen,	J. H. Leverich,
Glendy Burke,	Louis Dusuau,	Alex. Philips,
L. Burgt,	H. T. Vienne,	W. H. Avery,
Randal Hunt,	John B. Leefe,	

REVUE DE LA SEMAINE.

Après avoir longtemps sommeillé, la politique se réveille décidément; on s'en aperçoit à l'animation qui commence à se manifester dans le public et dans la presse. Doit-on s'en réjouir ou s'en plaindre? Au premier abord on doit s'en affliger sans nul doute, car il n'y a rien au monde d'aride et de rebutant comme ce qu'on est convenu d'appeler la politique. Ne parler que pour contredire ou être contredit; s'évertuer à prêcher des gens qui n'écoutent qu'avec distraction, ayant leurs opinions faites d'avance, argumenter contre d'autres qui, lorsqu'ils sont de bonne foi (ce qui arrive rarement,) n'écoutent vos discours qu'en se bouchant les oreilles et ne voient vos raisons qu'à travers le prisme décevant de leurs passions ou de leurs préjugés; se quereller sérieusement sur des mots lorsqu'on est bien près d'être d'accord sur le fond des choses; souvent enfin se battre comme Don Quichotte, contre des moulins-à-vent et plus souvent soulever des animosités, des haines entre gens qui n'ont jamais cessé de s'estimer; tout cela ne semble-t-il pas constituer la politique active ou militante?—Mais après un plus ample examen on reconnait que ce ne sont là que les inconvéniens de la politique et non la politique elle-même; inconvéniens graves, sérieux, mais qu'il faut accepter comme étant la conséquence inévitable des gouvernemens libres. L'on nulle entrave n'est apportée à la manifestation des opinions, il doit exister, malgré l'apparente liberté d'allure et même un certain dévergondage d'expression, une disposition d'esprit courtisanesque envers la foule en qui réside la puissance; car il est dans la destinée du pouvoir, prince ou peuple, d'être encensé. Mais il suffit aussi de faire comprendre à cette foule, laquelle prise en masse ne peut vouloir que ce qui est bien ses véritables intérêts pour l'engager à suivre la bonne route; et dès lors la presse politique devient une sorte de sacerdoce, un levier social. Expliquer, discuter, exhorter, dans un but utile et d'après son intime conviction, n'est-ce pas remplir un devoir sacré, puisqu'il s'agit exclusivement d'améliorer le sort de ses semblables? Maintenant qu'on trouve sur sa route plus ou moins de désagréments; qu'on soit en quelque sorte livré comme une victime, à l'envie, aux soupçons, aux injustices; qu'importe? Le calice du devoir est rarement sans amertume. Mais revenons.

Deux questions absorbent en ce moment la politique intérieure de l'Union: la révision du tarif et l'annexation du Texas.

La question du tarif, déjà si épineuse en elle-même, se complique encore de la déplorable prétention des partis qui veulent en faire un moyen politique. Sur ce terrain équivoque, il est fort difficile de combattre, quelque force qu'on ait des adversaires insaisissables, des guérillas se bornant à faire la guerre buissonnière. On dit que le message du Président dénoncera le tarif actuel comme mauvais. Si son observation porte sur le fort, il n'aura pas tout à fait tort, car ce bill porte trop d'empreinte de la précipitation avec laquelle il a été fabriqué, discuté et adopté; mais si la censure portait sur le principe même du tarif, nous pensons qu'elle serait injuste: il nous faut un tarif modéré, mais gradué de manière à protéger l'industrie nationale.

L'annexation du Texas sera positivement, dit-on, recommandée au Congrès dans le message. S'il en est ainsi, la question d'opportunité n'aura certainement pas été examinée par Son Excellence, car il est à craindre que cette recommandation, si elle est faite, ne soit un brandon de discorde jeté sur le capitole, d'où la flamme pourra bien gagner rapidement toute l'Union. Et d'autant plus inutile que le Président n'ayant [illegible] l'aucun des deux grands partis qui divisent le pays, ses recommandations ne sauraient avoir [illegible] au Congrès. Il ne faut pas [illegible] de cette importance pour [illegible] politique dans une guerre, ne peut [illegible] de succès, que par un président [illegible] sans réserve la confiance du [illegible] dans le Congrès.

Les dernières [illegible] annoncent que les entraves [illegible] l'autorité mettait au dét[illegible] sont, sinon détruites, du moins [illegible] allégées. C'est un signe certain [illegible] parlementaire de Madrid a [illegible] en choisissant le général O'Donnell [illegible] général de Cuba.

Tout porte à [illegible] va rentrer dans le grande famille [illegible] un repos [illegible] la meilleure [illegible] [illegible] pouvait [illegible] encore quelques [illegible] la valeur de ces éternelles soumissions [illegible] suivies de nouveaux soulèvemens dans [illegible] donné. Peut-on y voir autre chose que des [illegible] Lamourette sur une grande échelle?

Quant à Haïti, le désordre semble y naître du désordre dans une progression effrayante. A peine un parti est-il vainqueur, qu'il se divise et se subdivise à l'infini, jusqu'à ce que de nouveaux changemens deviennent indispensables. Prendrait-on, par hazard, ces secousses sociales pour du progrès? On se tromperait étrangement. La meilleure preuve de cela se tire de l'état agricole, industriel et commercial du pays, état qui va chaque jour empirant et remonte rapidement vers la barbarie.

Hier nous avons reçu trois malles arriérées. Nos dates de New York vont jusqu'au 29 novembre.

Le steamer Alabama est arrivé hier soir de la Havane, et nous a apporté nos liasses de journaux jusqu'au 5 décembre. Elles ne contiennent rien d'intéressant. Les nouvelles d'Europe et du Mexique qu'ils renferment ne sont pas plus récentes que celles que nous avons déjà reçues.

On trouvera sous le titre Commercial, l'état du marché de cette ville.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier, dans la matinée, un ours appartenant, si nous sommes bien informés, au Docteur Stone, s'est échappé de sa maison où il était tenu. Ayant rencontré rue Robertson, un enfant de trois ans qui jouait sur la banquette, [illegible] ainsi dire déchiré et [illegible] aux cris, mais trop tard; l'enfant [illegible] griffes de l'animal qu'en [illegible]

Les [illegible] poursuite de l'ours, et l'ont tué [illegible] pistolet près de l'établissement [illegible]

Ces [illegible] lorsqu'un récit plus circonstancié [illegible]

L'ours [illegible] cour de l'hôpital des docteurs S[illegible] collier de son attache en cuir [illegible] des pluies et de l'humidité [illegible] la rue. Là il a été telleme[illegible] qu'on lui a jetées de toute [illegible] il s'est mis en fureur et [illegible] qui se trouvait sur la banquette [illegible] âgé d'environ 4 ans. La pauvre mère, dit-on, ne jette aucun blâme sur MM. Stone et Kennedy. Cependant ce malheur ne serait pas arrivé sans la négligence des préposés de l'établissement. En pareille matière les meilleures dispositions ne suffisent pas.

La supériorité de l'éclairage au gaz est bien reconnue: aucun autre mode ne peut lui être comparé: à quoi il faut ajouter qu'il présente moins de danger que tout autre sous le rapport des incendies.

Malheureusement la cherté de ce mode d'éclairage et surtout la dépense préalable que nécessitait le placement des tuyaux, en ont jusqu'ici circonscrit l'usage à un petit nombre d'établissemens. Aussi la "Compagnie de Gaz" vient-elle de prendre des mesures qui obvieront en grande partie à ces inconvéniens.

D'abord elle diminuera le prix du gaz à partir du 1er. janvier prochain, au lieu de sept piastres les mille pieds cubes qu'on paie actuellement, on ne paiera plus, que six piastres.—Ensuite elle fournira et placera les tuyaux, becs &c. à des prix extrêmement réduits—et pour les plus de facilité elle se chargera, moyennant une indemnité annuelle, de placer à ses frais et pour son compte tous les appareils nécessaires pour l'éclairage au gaz—de cette façon on pourra se dispenser à son gré de faire les frais de premier établissement.

Enfin la compagnie assure que d'après le nouveau modèle elle va adopter on aura le gaz ici à des conditions aussi favorables à tous égards que dans aucune autre ville de l'Union.

Ces conditions libérales ne pourront qu'augmenter dans une très grande proportion la popularité et les profits de la Compagnie.

Michel Farley a été examiné devant le Recorder Baldwin, sous la charge d'avoir vendu un faux certificat de dépôt sur la Banque d'Epargne.—Renvoyé à un examen ultérieur.

Benjamin Tarbel, maître d'équipage à bord du steamer Patrick Henry, accusé d'assaut et batterie, sur un soldat de Miguel Perry, a été examiné par le recorder J. Génois, et a fourni un cautionnement de $500 pour assurer sa comparution pardevant la Cour Criminelle.

Jeudi soir plusieurs individus rassemblés sur la Levée, ont lancé des pierres à bord du steamer Patrick Henry et ont effrayé plusieurs dames qui se trouvaient dans la chambre. Un nommé Joseph Edmond, a été arrêté pour ce fait; on a trouvé sur lui plusieurs projectiles. Après avoir été examiné par le recorder Génois, il a été envoyé en prison en attendant son jugement pardevant la Cour Criminelle.

COUR CRIMINELLE.—La cour s'est occupée de l'affaire de McKenna, accusé d'avoir mis le feu à son magasin sis rue Tchoupitoulas. Tous les témoins à charge, à l'exception du recorder Baldwin, ont été entendus; cette affaire sera continuée aujourd'hui. Nous en rendrons compte à nos lecteurs.

M. J. B. Perrault, ancien caissier de la banque des Citoyens, a entendu hier la lecture de son acte d'accusation. Le jugement de cette affaire commencera le 14 du courant.

Steamers de l'Atlantique.—L'Acadia, parti de Liverpool le 19 novembre, repartira de Boston le 16 de ce mois. Après ce steamer viendront l'Hibernia, le Britannia, et le Caledonia, qui partiront successivement le 4 des mois suivans, le service des malles par ces voies ne devant se faire qu'une fois par mois durant l'hyver. La prochaine occasion qui se présentera pour expédier les lettres de la Nouvelle-Orléans, sera celle de l'Hibernia qui partira de Boston le 1er. janvier.

HORN.—Cet homme a été trouvé coupable par le jury à Baltimore pour le meurtre de sa femme.—L'agitation était très grande et c'est à peine si les officiers de justice ont pu préserver le prisonnier de tomber dans les mains de la populace.

Le 27 novembre l'affaire de A. B. Watson, accusé d'avoir volé des Bons du Trésor, à la Douane de la Nouvelle-Orléans a été appelée devant la Cour de Circuit de Washington.

Son défenseur a soutenu qu'il ne devait pas être renvoyé en Louisiane. Sans décider au fond, la Cour a renvoyé l'affaire au vendredi suivant.

On nous assure que des plants de thé ont parfaitement réussi dans la Caroline du Nord. L'expérience a été faite avec de la graine de Chine.

A Hartford (Conn) les whigs ont élu leurs officiers municipaux le 27 novembre, presque sans opposition.

Nous voyons, par le Baltimore Sun, d'après une lettre de son correspondant de Washington, qu'on a découvert chez un nommé John Bush, dix esclaves soustraits à l'autorité de leurs maîtres et cachés là en attendant leur fuite en Canada. Les esclaves ont été emprisonnés et Bush a donné caution pour comparaître devant la Cour Criminelle.

ACCIDENT SUR LE HARLAEM RAILROAD.—Un nommé Jean Colbert, a été renversé et horriblement mutilé par les chars du chemin à coulisses de Harlaem.—On lui a vainement prodigué les soins les plus empressés, il est mort peu d'heures après.

PERTE DU BRICK BOGOTA.—Le brick Bogota, capitaine Fuller, de New Bedford, Massachusetts, s'est perdu en avril sur la côte d'Afrique. Le capitaine Fuller est arrivé le 23 novembre à New Bedford, dans le Salem et a fourni au Mercury, les détails de son désastreux voyage. Le brick mit à la voile le 7 juin 1842, pour un voyage de pêche de baleine dans l'Atlantique et l'Océan Indien, avec 21 hommes d'équipage. Le second et le lieutenant furent déposés à des relaches pour cause de maladie. A Ste. Catherine l'équipage se revolta et fut mis à terre. Quelque tems après s'être remis en mer avec un nouvel équipage le brick se jeta le 13 avril sur un banc de corail. De suite après cet accident douze hommes furent descendus sur Coral Island pour aller chercher des vêtemens et des provisions. Ils n'étaient pas encore loin du brick que le vent ayant augmenté, le capitaine leur fit signe de revenir; mais on n'obéit pas à cet ordre—Le tems continuant à être mauvais et le brick faisant de l'eau, le capitaine Fuller croisa devant l'île pendant 24 heures mais ne voyant rien venir, s'en fut à Zanzibar où il arriva le 1er mai. Le 4, huit de ses hommes y arrivèrent aussi, les quatre autres ayant péri sur Coral Island.

NAUFRAGE.—On lit dans un journal de Bangor du 25:
"Nous apprenons qu'un bâtiment anglais a été jeté à la côte pendant le coup de vent du 22.—Sur vingt-deux personnes qui étaient à bord, dix-huit ont péri. Les quatre qui ont eu le bonheur de se sauver pour ainsi dire par miracle, disent que le capitaine, les officiers et l'équipage étaient tous ivres au moment de l'accident.

On lit dans le New York Evening Post:
"CONTREBANDE ET SAISIE.—Le paquebot Utica, venant du Havre, ayant été annoncé dans les pa[illegible], le steamer Hercules ayant à bord M. Craw, inspecteur des Douanes, fut envoyé pour amener l'Utica en ville. A l'arrivée de M. Craw à bord, le conduite de deux passagers ne tarda pas à attirer ses soupçons. En effet on a trouvé sur eux, dans leurs bottes, etc., de la bijouterie pour une somme considérable.—M. et Mme. Gatz, joailliers et bijoutiers, ayant aussi donné lieu à des soupçons, une recherche scrupuleuse de leur chambre amena la découverte d'une grande quantité de marchandises qu'on voulait passer en fraude. Une robe avait cinquante montres artistement fixées en dessous, et une chemise d'homme n'en avait pas moins, le tout appartenant à M. Gatz. Les marchandises ont été saisies, comme on pense bien."

Wyman, l'ex-président de la Banque de Charlestown, condamné il y a peu de jours pour avoir détourné des fonds de cette institution, a été admis à donner caution pour $50,000, en attendant le prononcé de sa sentence.

Le colonel Johnson a quitté le Maryland il y a peu de jours, pour retourner chez lui, en Tennessee.

Le brick Sarah Brown, venant de New-York, vient d'arriver à la Mobile, apportant $89,231 en espèces.

THEATRE D'ORLEANS.—Le charme semble enfin vouloir se rompre; jeudi soir un bon nombre de dames se sont montrées aux premières loges, et le reste de la salle était presque complètement garni. C'est bon signe, et l'on a maintenant tout droit d'espérer que, le goût du théâtre reprenant, nous assisterons encore à de belles soirées théâtrales. Il faut laisser au public, aux dames surtout, le tems de reprendre le chemin de la salle d'Orléans. Le beau succès obtenu par Mme. FLEURY-JOLI, à la première reprise de la Favorite, ne pouvait d'ailleurs manquer d'attirer une foule de spectateurs à la seconde; et nous sommes convaincus qu'aucun d'eux n'aura été désappointé. Mme. FLEURY-JOLI est véritablement une Léonore fort remarquable; elle a su imprimer à ce rôle un cachet de mélancolie et de noblesse qui lui manquait pour la plupart d'entre nous; elle en rend toujours avec justesse, plus souvent encore avec bonheur, les parties les plus dramatiques; et ce n'est pas seulement du jeu que nous entendons parler, mais du chant; car c'est dans la voix surtout que l'expression est pénétrante et sentie. Les applaudissemens fort vifs qui accueillent Mme FLEURY-JOLI ne sont donc que simple justice.

Le ténor, M. GROSSETH, paraît avoir gagné dans l'esprit du public depuis sa première apparition; il a été fort bien accueilli dans le rôle de Fernand jeudi dernier. Le fait est que le mérite de ce chanteur n'est pas de ceux qui se révèlent tout d'un coup; l'on ne s'y initie en quelque sorte que par degrés, et l'on doit finir par l'apprécier très vivement. Sa voix se fait déjà mieux entendre, et c'est beaucoup. Elle n'a point d'éclat, et probablement elle n'en aura jamais; elle ne nous émeut point dans les moments qui exigent de l'énergie; elle y supplée quelque fois par l'expression; mais elle vous touche souvent par sa douceur et par le charme qu'elle imprime aux sentimens tendres. En fin de compte, nous ne serions pas étonnés de voir M. GROSSETH prendre faveur parmi la majorité des amateurs d'opéra; il s'est déjà concilié un bon nombre d'habitués du théâtre d'Orléans, et des plus difficiles. C'est un grand progrès.

A l'inverse de M. Grosseth, M. BEAUCE a commencé par séduire la masse du public; nous ne savons point s'il arrivera quelque jour à désarmer entièrement les connaisseurs, mais quel que soit pour lui l'avenir, le présent n'est pas mauvais. M. BEAUCE plaît; il est applaudi. N'est-ce pas immense? N'est-ce point là ce qui vaut le mieux, je ne dirai pas seulement pour lui, mais pour le théâtre?

La présence d'un nombreux public a exercé la plus salutaire influence sur l'exécution entière de la Favorite: elle a eu tout l'ensemble désirable, et nous n'avons qu'à confirmer les éloges que nous avons donnés à la première représentation. La Favorite redeviendra un opéra à recettes.

P. S. La reprise des Huguenots qui a lieu ce soir complètera l'œuvre de la seconde représentation de la Favorite: elle ramènera définitivement le public à la salle d'Orléans. MME FLEURY-JOLY en effet ne manquera pas d'y briller dans le rôle de Valentine; M. Grosseth ne sera point mal placé dans celui de Raoul, Mme Lecourt nous promet une excellente reine, et l'on sait déjà que les autres rôles sont remplis à souhait. Ce sera donc une belle soirée, et nous plaindrons ceux qui y manqueront.

ARTISTES VOYAGEURS. — Mme Damoreau et Artôt ont dû être à Philadelphie le 1er courant, où ils comptaient donner immédiatement un concert.—Ole Bull, qui a obtenu un grand succès à New-York, se proposait de les suivre dans cette ville, afin sans doute de leur y faire une concurrence qui pourrait être redoutable.—Vieux-Temps est resté à New-York afin de s'y faire entendre; il est probable qu'il n'y fera pas moins heureux que les deux violons célèbres qui l'ont précédé.

FORNASARI.—Nous avons mentionné, il y a quelques mois, l'éclatant succès obtenu à Londres par Fornasari, ce beau chanteur dont nos [illegible] amateurs du Théâtre Italien de Paris, auxquels il était toujours réservé l'honneur de sanctionner en dernier appel la réputation d'un artiste. Les dilettanti français n'étaient pas sans quelques préventions peut-être contre le mérite de Fornasari; ils se défiaient des éloges emphatiques de la presse de Londres; mais ils avaient pas été trop loin. Fornasari a débuté par l'un de ses meilleurs rôles, celui du Belisario que nous connaissons bien, grâce à Salvatori; et il a obtenu un triomphe éclatant. Voici ce que dit à ce sujet une feuille musicale assez compétente:

OPÉRA ITALIEN.—Les récits flatteurs qu'on avait fait du mérite de Fornasari, la nouvelle basse, avait excité une curiosité extraordinaire chez tous les fashionables habitués de ce théâtre; ils étaient tous impatients d'assister à son début; aussi dès l'ouverture de l'opéra toutes les loges étaient remplies. La pièce que l'on avait choisie, était le Belisario, de l'infatigable Donizetti, opéra que l'on entendait pour la première fois à Paris. (Cette assertion n'est pas juste; le Belisario avait été essayé, il y a quelques années, par Lablache; mais avec si peu de succès qu'il n'était pas même resté au répertoire.) La curiosité des auditeurs se portait ce soir là beaucoup plus sur l'interprète principal de l'opéra que sur l'opéra lui-même: c'est donc un débutant qui chantait Belisario que nous nous attacherons spécialement. Nous avouerons que les éloges emphatiques de la presse de Londres à propos de Fornasari, durant toute la saison dernière, nous avaient porté à croire qu'on avait exagéré son mérite, mais le résultat nous a fort agréablement désappointé, car jamais première apparition ne fut plus triomphante. M. Fornasari paraît dans la fleur de l'âge; il a la taille imposante et les proportions les plus majestueuses. A ces qualités si précieuses pour la scène il joint une belle et expressive physionomie, et une voix d'une puissance formidable dans les notes basses, avec les registres supérieurs d'une étendue sans égale, d'une douceur extraordinaire et d'une remarquable flexibilité. Il réussit d'une façon singulièrement heureuse à exprimer la tendresse passionnée. Nous ne pouvons donner une meilleure idée du merveilleux organe de Fornasari qu'en disant que les notes basses rappellent la basse colossale de Lablache et les notes hautes le flexible baryton de Tamburini. Mais à cet éloge mérité nous devons joindre une restriction: il manque un peu de la perfection et du fini qui distingue ces grands maîtres de l'art; et dans les passages énergiques les cordes basses ont parfois une certaine tendance à la dureté. Son jeu aussi aura besoin d'être modéré pour satisfaire au goût d'un auditoire parisien; à l'heure qu'il est, son geste est extravagant et un tantic à l'excès. Ces défauts disparaîtront sans peine et d'ailleurs ils sont largement compensés déjà par deux grandes qualités; le sentiment et l'expression, qualités avec lesquelles un chanteur ne peut manquer d'arriver au premier rang.

A son apparition le débutant nous a paru ne pas être dégagé de toute crainte, et son émotion n'avait même pas cessé au moment du duo avec Corelli; mais dans la scène suivante il a pu déployer toute la puissance de son majestueux organe, et son succès alors a été assuré près du public. Le final du premier acte a glorieusement marché: le morceau lui-même est une des plus belles choses de l'opéra, et l'exécution a provoqué, à la chute du rideau, le rappel unanime de Fornasari et des artistes qui le secondaient. Ce succès a été suivi par l'exécution du second acte où, le héros, aveugle et sans asyle, s'en va par les déserts, n'ayant pour guide que sa fille. La situation est puissante, et là Fornasari a rempli son rôle avec l'énergie passionnée du vrai génie; et en vérité nous avons bien rarement vu une aussi parfaite union de la beauté du chant et de la puissance dramatique; rarement nous avons entendu quelque chose d'aussi touchant que cette phrase du duo, où, pressant sa fille entre ses bras, Belisario s'écrie: "Ah degli occhi ch'io perdei, tu mi sei più encor." Cette belle scène, la sympathique émotion qui s'était répandue dans toute l'assistance, ont produit une explosion d'acclamations qui ont forcé de nouveau Fornasari à s'incliner avec reconnaissance; et il s'est retiré au milieu des applaudissemens les plus enthousiastes. Cette scène a été le triomphe de la soirée, et elle suffirait seule à établir la réputation de Fornasari comme l'un des premiers chanteurs du jour."

En retraduisant en français cette appréciation française que nous trouvons dans la correspondance du National Intelligencer, nous ne pouvons nous empêcher de reporter notre pensée sur le grand artiste dont nous avons écrit plus haut le nom, sur Salvatori; et nous nous demandons si quelque jour lui aussi n'ira point recevoir au Théâtre Italien de Paris la glorieuse consécration que vient d'y conquérir Fornasari. Quand ce dernier était parmi nous, ce n'était encore qu'un beau jeune homme, doué d'une belle voix et chantant comme un Italien; il a singulièrement grandi pour arriver au point où il se trouve aujourd'hui; mais il est loin d'être parfait encore, si nous en jugeons par les quelques critiques qui lui sont adressées. Salvatori au contraire, sauf la jeunesse ou plutôt sauf la première fraîcheur, de la voix, a tous les avantages et toutes les qualités qui distinguent Fornasari, sans avoir aucun de ses défauts. Il est beau comme lui, d'une beauté moins splendide, il est vrai, mais plus énergique, plus impériale. Son geste est sobre; son jeu d'une vérité et d'une profondeur admirable ne peut se comparer qu'à celui des plus grands acteurs tragiques; la puissance d'expression que possède son chant n'a point d'égale; et ce chant a "la perfection et le fini qui distingue les maîtres," en un mot, il est tout à la fois grand chanteur et grand tragédien. Dans Belisario ce n'était pas seulement dans un final et dans une scène qu'il était sublime, touchant, magnifique, c'était d'un bout à l'autre du rôle! Il ne pourrait donc manquer de faire fanatisme parmi les habitués des Italiens qui apprécieraient du premier coup ce talent si noble, si correct, si pur, ce talent si bien approprié à la sévérité de leur goût. Quand donc nous sera-t-il donné de le voir arriver à ce but où nos vœux l'appellent?

[Extraits des journaux français.]

Un enfant de dix ans avait été appelé pour ramoner l'une des cheminées d'un hôtel de la rue du Faubourg Saint-Honoré. Le domestique, après lui avoir indiqué ce qu'il avait à faire, le laissa seul, et le petit Auvergnat grimpa lestement dans le tuyau. Quelques instans après, un autre domestique, ignorant ce qu'avait fait son camarade, vint allumer du feu dans la cheminée, et sortit de l'appartement après avoir mis le feu au bûcher. Bientôt la flamme s'éleva et gagna le pauvre petit ramoneur, qui jeta des cris déchirans en appelant au secours. Tout l'hôtel fut aussitôt sur pied, cherchant d'où provenaient ces clameurs.

Lorsqu'on l'eut reconnu, on s'empressa de retirer du foyer le bois enflammé et l'on cria à l'enfant de descendre. Mais le petit malheureux, qui s'était fortement appuyé des genouillères aux parois du tuyau, ne bougea pas. Alors on pensa à le secourir par le haut de la cheminée; mais l'orifice en avait été fermé, et on fit pendant quelques temps des efforts inutiles pour l'ouvrir. Enfin on se décida à démolir la cheminée, et l'enfant fut tiré de son horrible prison.

L'infortuné ramoneur avait l'avant-bras dans un état déplorable. On fit aussitôt appeler un médecin, et un premier appareil fut posé sur l'horrible blessure de l'enfant, qui fut soigné dans l'hôtel où il passa la nuit. Ce matin, il a été porté à l'hôpital Beaujon, où les médecins, après l'avoir attentivement examiné, ont été unanimement d'accord sur la nécessité de l'amputation.

Le propriétaire de l'hôtel a spontanément manifesté la généreuse pensée d'assurer l'avenir de ce pauvre petit, qui ne pourra que bien difficilement à l'avenir se livrer à un travail profitable.

L'Etat publie, sur la situation de la Hollande, quelques détails qu'il nous a semblé utile de reproduire:

"La Hollande eut, durant tout le dix-septième siècle, en Europe, une position admirable. Ses rencontres avec l'Angleterre et avec la France rappelèrent ses grandes campagnes contre Philippe II; elle était parvenue à mettre en mer, en 1672 et 1673, une flotte de 100 vaisseaux de haut bord, sans compter les bâtimens secondaires.

"Depuis ce temps, ses forces maritimes ne firent que décroître. Cependant elle possédait encore, à l'époque de la révolution française, 36 voiles, tant vaisseaux de ligne que frégates, et plus de 70 navires inférieurs, c'est-à-dire un total de 106 voiles, portant ensemble 4,304 pièces de canon. Dans ce chiffre, ne sont point compris les petits bâtimens et les chaloupes canonnières stationnés dans les eaux intérieures, et sur lesquels il n'y avait pas moins de 11,600 matelots. Aujourd'hui, les statisticiens les mieux informés portent l'effectif de la marine hollandaise à 12 vaisseaux de ligne, plus une trentaine de frégates, et 50 à 60 bâtimens inférieurs. Nous croyons ce chiffre exagéré, ou du moins on a compté des bâtimens hors de service. D'après ce que nous avons observé nous-même, la marine militaire des Hollandais n'est pas en fort bon état; nous avons même reçu à ce sujet des aveux sincères de plus d'un officier de l'amirauté; mais il faudrait peu de dépenses et peu de temps pour mettre la flotte sur un bon pied. L'armée de terre, qui n'est que de 30,000 hommes en temps de paix, peut être triplée en temps de guerre; elle est divisée en troupes mobiles et sédentaires; on tire la conscription à dix-huit ans; l'organisation et la tactique françaises ont été préférées au système prussien.

"La population ne s'élève guère qu'à deux millions et demi d'habitans; mais elle est, relativement, supérieure à celle de presque tous les Etats de l'Europe.

"Le revenu public, réduit en francs, est de quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix millions, et la dette, telle que les traités l'ont fixée, est proportionnellement plus forte que celle de l'Angleterre; elle dépasse le chiffre de deux milliards et demi, y compris la dette différée; total qui, divisé par le chiffre de la population, donne un passif de mille francs par tête. Comment la Hollande ne serait-elle pas écrasée par un fardeau aussi formidable?

"Hâtons-nous de dire cependant que, comme la Grande-Bretagne, elle n'en est point réduite à ses seules ressources européennes; elle a dans les trois autres parties du monde des colonies dont la population est trois ou quatre fois supérieure à celle de la métropole. Cette population est partie ainsi qu'il suit: en Afrique, 1,500 âmes; en Amérique, 111 à 112 mille; en Asie, Sumatra, Banio, Java, les Moluques et les autres comptoirs néerlandais ne donnent pas moins de neuf millions trois cent mille habitans."

Une feuille allemande confirme la nouvelle que M. Bresson cesse d'être ambassadeur en Prusse; il passe en Espagne. Nous savons aussi, par les journaux de Paris, que M. de Salvandy n'a plus l'ambassade de Madrid; il accepte celle de Turin où il va se rendre. La Presse, à ce sujet, nous avait dit que la reine Victoria était venue tout exprès au château d'Eu, pour obtenir ce déplacement de M. de Salvandy. Espérons qu'elle le laissera tranquille à Turin [illegible]
[illegible]

[illegible] besoin de le dire, [illegible] rien [illegible]
[illegible] les feuilles ministérielles, [illegible] un ressentiment de la [illegible] une plaisanterie déjà [illegible] par elles contre M. de Salvandy. Elles [illegible] reproché, dans le temps, d'être sorti de Madrid [illegible] mauvaise porte, et maintenant, elles [illegible] Bresson qui sort de Berlin par la bonne. [illegible] l'air d'une épigramme. Et comment M. Bresson pu s'ouvrir cette porte si bonne? Cette porte [illegible] comme celle par où Virgile fait passer les songes [illegible] reux et flatés? C'est par la manière dont il a [illegible] son ambassade; c'est par les regrets qu'il laisse [illegible] lui, dans la cour et dans la ville, et ce regret [illegible] cette simple formule courtoise de la feuille [illegible] mande. N'est-il pas bien singulier que [illegible] ambassadeur d'une cour précisément [illegible] y rester? Est-ce ainsi que M. Guizot entend [illegible] plomatie? Peut-être n'est-il pas visible [illegible] phénomenal de M. Bresson fut pour [illegible] ambassadeurs un juste sujet de confusion [illegible] ont contracté l'habitude de ne réussir nulle part.

CONSEIL GENERAL.
Séance de jeudi, 7 décembre 1843.
Le Conseil devait s'assembler ce jour [illegible] ment à l'ajournement.
Une demi-heure après l'heure fixée, M. J. [illegible] été appelé au fauteuil—après avoir appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal—les membres présents furent:
Première Municipalité—M. J. [illegible]
Seconde Municipalité—M. J. [illegible]
Troisième Municipalité—M. F. [illegible]
Absents: Première Municipalité—MM. [illegible], C. Roselius, C. H. Taney.
Seconde Municipalité—MM. H. Avery, T. [illegible], D. J. Rogers.
Troisième Municipalité—MM. P. O. [illegible], S. Lewis, J. R. Vienne.
Sur motion, faute de quorum, le Conseil [illegible] sine die.
J. REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS
Vendredi soir, 8 décembre 1843.

A l'exception du coton, qui est maintenant le [illegible] toutes les conversations du commerce, à cause de la hausse soudaine et rapide survenue dans les prix de ce produit, nous n'avons rien d'un intérêt spécial à signaler sur le marché. Les affaires sont assez actives et plus profitables que depuis plusieurs années.

Le temps est très froid, mais favorable aux affaires du dehors.

COTON.—Arrivé depuis le 5 du courant: de Louisiane et Mississipi 7,868 balles, Tennessee et North Alabama 2,314; Arkansas 511; Mobile 77; Lac 350; Floride 17, ensemble 11,442 balles, portant le chiffre total des arrivages qui ont eu lieu depuis le 1er. septembre à 217,686 balles contre 287,314 balles arrivées l'an dernier à pareille époque. Expédié dans le même temps: pour Liverpool 4,999 balles, Boston 3,277, New York 234; ensemble 8,510 balles, ce qui augmente le stock, de 3,232 balles, et laisse en mains, y compris ce qui se trouvait à bord de bâtimens non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 132,614 balles.

ETAT DU COTON.

1843 Septembre 1er. Stock en mains.		4,934
Reçu ces trois derniers jours,	11,442	
Antérieurement,	[illegible]	247,[illegible]
Expédié ces trois derniers jours,	8,310	
Antérieurement,		111,[illegible]
Stock en mains ce soir 8 décembre		[illegible]

L'excitation que nous signalions sur le marché dans notre revue de mardi dernier, loin de se ralentir, n'a au contraire fait que s'accroître de jour en jour, nous pourrions même dire d'heure en heure. En effet, depuis l'année mémorable de 1839, on ne se rappelle pas avoir vu une pareille activité, et il ne serait pas possible de dire que jamais elle fut plus grande que durant cette semaine. Les spéculateurs sont entrés sur le marché et en peu de jours ont fait surgir une hausse de un cent par livre, et cela sans aucune nouvelle favorable venue des autres marchés. Une des principales causes qui ont occasionné cette hausse, est le chiffre prétendu de la récolte, qui est sujet à tant de variations sur le marché, que nous n'en parlons que contre notre gré. L'évaluation générale est de 1,600,000 balles et de forts paris ont été faits aujourd'hui que la récolte n'atteindrait pas ce chiffre; d'autres cependant qu'elle atteindra pas 1,700,000; d'autres enfin baissent ce chiffre jusqu'à 1,600,000. Cette dernière évaluation est appuyée sur les avis reçus des dommages que la plante a eu à souffrir par les pluies dans cette partie de l'Etat; et malgré ce qui en a été dit, tout en admettant que nous ne recevions en effet que 700,000 balles, nous ne pouvons guère croire que la récolte ne sort que de 1,600,000 balles. Nous avons d'ailleurs déjà émis notre opinion au sujet du montant probable de la récolte, et avant de nous faire changer cette opinion, il nous faudrait d'autres argumens que ceux qui ont été mis en avant jusqu'ici, et nous le répétons, nous ne sommes revenus sur ce sujet que parce qu'il en a été fortement question sur le marché.

Dans notre revue de mardi, nous disions que le marché était très ferme à la hausse que nous y signalions. Mercredi les ventes ont été de 3,500 balles. Jeudi la demande a encore été plus étendue et les transactions ont atteint 7,800 balles à une hausse de 1/4. Aujourd'hui les demandes étaient très actives et 6,000 balles ont changé de mains à une nouvelle hausse de 1/8 à 1/4; ce qui porte le chiffre des ventes de ces trois derniers jours à 17,300 balles, et celui de la semaine à 23,000 balles. Ces transactions ont eu lieu que pour la spéculation, les acheteurs pour les marchés du Nord et ceux d'Europe ne se sentant point capables de payer des prix aussi élevés.

Parmi les ventes de ces trois derniers jours nous signalons: 50 balles Louisiane et Mississipi à 8 1/4 cts, [illegible]
[illegible]
et 270 Mobile @ 9 cts par balle.

Nous changeons aujourd'hui nos cotes conformément à la hausse qui a eu lieu:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi	
Ordinaire et bas, de	7 à 7 1/2
Ordinaire,	8 à 8 1/4
Bon ordinaire,	8 1/2 à 8 3/4
Bon ordinaire et petit courant,	9 à 9 1/4
Petit courant et courant,	10 à 10 1/4
Bon courant,	10 1/2 à [illegible]
Tennessee et North Alabama,	
Ordinaire et bas,	00 à 00
Ordinaire,	00 à 00
Bon ordinaire,	00 à 00
Bon ordinaire et petit courant,	00 à 00
Petit courant et courant,	00 à 00
Bon courant,	00 à 00

TABAC.—Les transactions de ces trois derniers jours ont encore été sans importance, et elles continueront nécessairement à être dépourvues d'intérêt jusqu'à ce que la nouvelle récolte arrive en quantité sur notre marché. Les ventes ont été de 50 boucauts aux prix portés à nos dernières cotes, comme suit: inférieur 3 1/2, 3 1/2 et 4 1/4 pour seconds et premières; beaux, 2 1/2, 3 1/2 et 4 1/4; choix, [illegible] et 4 1/2.

Les nouvelles qui nous parviennent relativement à la dernière récolte, sont toujours encourageantes, et on pense généralement que les arrivages dans notre port excéderont de beaucoup ceux de l'année dernière. [illegible] sauf la seule contrée où l'on cultive le [illegible], laquelle la récolte ne sera pas abondante.

Arrivé depuis le 5 du courant, 391 boucauts, expédié dans le même espace de temps, pour Boston 37 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1843—Septembre 1, Stock en main		5,046
Reçu ces trois derniers jours,	391	
Antérieurement,	8,410	8,[illegible]
Expédié ces trois derniers jours,	37	
Antérieurement,	11,[illegible]	11,630
Stock en mains ce soir 8 décembre		2,216

SUCRE.—Le marché aux sucres n'a pas été très actif depuis notre dernière revue, et il y a moins de disposition de la part des acheteurs à opérer aux prix en plein qu'ont été payés jusqu'à présent. Hier et aujourd'hui ces dispositions étaient très apparentes, et les acheteurs avaient l'avantage sur les vendeurs. Les ventes se sont élevées à environ 300 boucauts principalement pour le Nord. Nous continuons à coter de 4 1/4 à 5 1/2 les qualités ordinaires, de 5 1/2 à beau, et 6 à 6 1/2 les qualités prime et de choix. Le stock sur la Levée s'élève à environ 1200 boucauts. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation depuis notre dernière revue.

Les sucres de la Havane sont calmes à 8 1/2 et 10 1/2 les blancs, et 6 les bruns.

MELASSE.—Les transactions en mélasse, aussi bien que celles en sucre, ont été tout-à-fait arrêtées depuis le mercredi dernier, et ces deux derniers jours les affaires n'ont pas été très animées. Les plus hauts prix pour mélasse en bon ordre sont de 21 1/2. Quelques ventes ont été effectuées à 21 cts par gallon. Il y a de bonnes demandes de récoltes sur habitation, mais les acheteurs ne voudraient pas payer les prix qu'on leur demande. On offrait librement 11 cts, mais le vendeur refusait.

FARINE.—Il n'y a eu aucune activité sur le marché depuis notre dernière revue, mais cependant il y a que peu d'arrivages, les prix se sont bien maintenus. Nous signalons des ventes de quelques centaines de barils à $4 25 et $4 30. Ohio nous cotons cette description de $4 25 à $4 37 1/2. Les marques favorites de St. Louis commandent une légère fraction en sus.

PRODUITS DE L'OUEST.—La demande de provisions de ces trois derniers jours, sans avoir été bien animée, a cependant été régulière, et non seulement, avec le stock élevé sur place, les prix se sont bien maintenus, mais il [illegible] quelques [illegible]. Nous cotons: mess $9 50 à $9 75, M. O. $8 50 à $8 75, prime $6 à $6 50. Le Bœuf est aussi en bonne demande, le prime se vend aujourd'hui généralement $4 par baril, mais nous signalons des ventes à $4 75. Les transactions en graisse sont toujours limitées aux prix portés à nos dernières cotes, 1,000 barils en vente ont été pris pour l'île de Cuba à $5 et $5 50. Nous cotons de $5 à 5 1/2 les qualités extrêmes. Nous n'avons aucun changement à signaler dans le prix du bacon, mais le stock est presque réduit. Nous cotons le bacon: Plats côtés 3 1/4 à 3 1/2, Epaules 2 1/2 à 3, Jambons 4 1/4 à 5 1/2, de couvertes à 7 1/2.

WHISKEY.—En très bonne demande. Les prix se sont maintenus à 21 cts le rectifié.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Le stock de ces articles est très abondant, tandis que la demande qui en existait dans les jours et les ventes de [illegible] dernièrement au-delà de la faible demande qui se fait sentir aujourd'hui. Nous cotons: Toile du Kentucky 14 1/2 à 15 comptant, [illegible] à terme. Il n'y a pas de toile étrangère sur le marché. Corde du Kentucky [illegible] à 8 termes.

SEL.—Nous avons cette semaine à parler d'aucune vente de cargaison, mais les prix par quantité en sont les mêmes que nous les avons cotés à notre dernière revue. Nous cotons Liverpool gros $1 25 à $1 30, $1 40 à $1 50, Ile Turque $1 [illegible] à $1 [illegible] par sac de deux boisseaux.
[illegible] cargaison de 6,000 sacs de Rio de [illegible] de cette description est extrêmement [illegible]